

CHARTE D'OBJECTIFS DES MONTS D'OR

"f) assurer par des moyens permanents sur le site :

- + la mise en place d'une organisation spécifique pour assurer la pérennité des actions,*
- + la résorption des dysfonctionnements observés par la constitution d'une équipe d'intervention (emploi stable) permettant d'assurer des fonctions complémentaires de celle des brigades vertes (emploi d'insertion temporaire) :*
 - suivi et remontage des murs en pierres sèches,*
 - contrôle de la végétation des secteurs non mécanisable ou non contrôlé par l'agriculture,*
 - suivi et résorption des dépôts sauvages et divers (pique-nique...),*
 - suivi et remplacement des équipements ne faisant pas l'objet de convention avec des associations locales*
- + l'éducation du public ou la répression si nécessaire passe par l'organisation d'une police de l'environnement (contraventions et délits). La mise en place de Gardes Champêtres Intercommunaux ou d'un dispositif de conventionnement avec des structures existantes (exemple : Gendarmerie, fédération départementale des chasseurs, Office National des Forêts...) peut être envisagée."*